



# BARCELONA WORLD RACE

## 2018 - 2019

4<sup>ème</sup> ÉDITION

Départ de Barcelone le 12 Janvier 2019  
1 escale à Sydney

Tour du monde  
En double

Course réservée aux monocoques de la Classe IMOCA60  
(International Monohull Ocean Class Association)

---

## AVIS DE COURSE

Inclus Avenant #1 – Publié le: 25 Janvier 2018

---

Autorité Organisatrice:  
Fundació Navegació Oceànica Barcelona (FNOB)

AVIS DE COURSE 1



## SOMMAIRE

page

1. Définitions	3
2. Règles	5
3. Nominations des Comités	7
4. Publicité	8
5. Éligibilité	9
6. Inscriptions	10
7. Équipages	12
8. Identification	13
9. Météo et suivi des bateaux	13
10. Contrôle des bateaux	14
11. Parcours	15
12. Escale à Sydney	15
13. Qualifications	16
14. Signalétique et marquages de la course	16
15. Assistance médicale	16
16. Classement et Résultats	18
17. Prix	18
18. Trophées des records océaniques	19
19. Obligations avant le départ et après l'arrivée de la course	19
20. Présence obligatoire des équipages à Barcelone	19
21. Responsabilités	20
22. Ambassadeurs de la Barcelona World Race	20
23. Contacts	21
24. Annexes	22
- Annexe 1: <a href="#">Formulaire d'engagement</a>	23
- Annexe 2: Programme	26

AVIS DE COURSE 2

## 1. DÉFINITIONS

### 1.1. Avis de Course

Ce document annule et remplace tout document précédent, en particulier l'Avis de Course préliminaire.

### 1.2. Barcelona World Race

La quatrième édition de la Barcelona World Race se disputera en 2018 / 2019.

C'est une course autour du monde, **en double**, avec une escale à Sydney, et réservée aux équipages inscrits sur des monocoques IMOCA60.

La Barcelona World Race pourra également être nommée « La Course » ou « La BWR 2018-2019 » dans les différents documents officiels.

### 1.3. Autorité organisatrice

La Fundació Navegació Oceànica Barcelona (FNOB) est l'autorité organisatrice de la BWR 2018-2019, sous l'égide de la Real Federación Española de Vela et avec le concours de la Federació Catalana de Vela.

L'autorité organisatrice pourra également être nommée "La FNOB" ou "L'Organisateur" dans les documents officiels de la course.

### 1.4. Horaires

Pour toute opération à terre, les horaires mentionnés dans le présent Avis de Course sont en Heure Locale de Barcelone (TU+1).

Pour toute opération en mer, et toutes les Instructions de Course (IC), les horaires sont indiqués en Heure TU.

### 1.5. Ressources officielles

- (i) Les membres du Comité de Direction de Course ;
- (ii) Les membres du Comité de Course ;
- (iii) Les membres du Comité de Jauge ;
- (iv) Toute personne nommée par les Comités précités, et ;
- (v) Toute autre personne ou organisme contribuant à l'organisation ou la gestion de la course.

### 1.6. Participant

Un participant inclut les entités suivantes :

- Skipper
- Co-skipper
- Éventuel skipper remplaçant
- Bateau
- Sponsor(s), si applicable
- Team manager
- Équipe à terre

### 1.7. Les Règles signifient l'ensemble des règles citées au point 2 de l'Avis de Course

### 1.8. Équipage

L'équipage est composé de deux personnes.

- Un skipper  
Il/Elle est responsable de l'équipage, du bateau et de la participation à l'intégralité de la BWR 2018-2019. Le skipper doit attester de toutes les qualifications requises par l'Avis de

Course.

- Un co-skipper  
Il/Elle est invité par le skipper pour l'intégralité du parcours ou pour l'une des deux étapes.  
Le co-skipper doit attester de toutes les qualifications requises par l'Avis de Course.
- Skipper remplaçant  
Navigateur qui pourra remplacer le skipper ou le co-skipper, en accord avec les règles citées dans le présent Avis de Course. Il/Elle doit attester du même niveau de qualification que le skipper et le co-skipper.

#### 1.9. **Sponsors**

On entend par « Sponsors » l'ensemble des partenaires financiers, logistiques ou techniques des participants.

#### 1.10. **Team manager**

Le Team Manager est l'interlocuteur à terre de la Direction de Course et des autres services de l'équipe d'Organisation. Il/Elle est le représentant officiel de toutes les entités du "Participant". En l'absence du skipper, le Team Manager représente le participant, à l'exception de tout événement où la présence de l'équipage est obligatoire.

#### 1.11. **Équipe à terre**

L'ensemble des personnes agissant pour le compte de l'équipage, du participant et du bateau, à terre, avant le départ et pendant la durée de la course. L'équipe à terre est représentée par le Team Manager.

#### 1.12. **Bateau**

Un bateau de catégorie IMOCA60 attestant d'un certificat de jauge émis par la Classe IMOCA pour l'édition 2018-2019 de la Barcelona World Race. Le certificat de jauge doit être valide pour le départ des deux étapes (Barcelone et Sydney).

#### 1.13. **Arrêt technique**

Il signifie l'arrêt d'un bateau pendant la course afin d'effectuer des réparations techniques pour permettre à l'équipage de terminer l'étape.

Un arrêt technique débute à partir du moment où le bateau s'amarré dans un port ou à un mouillage en utilisant son moteur et/ou reçoit toute assistance extérieure à cet effet. Dans le cas où le bateau n'est immobilisé qu'au moyen de son ancre et que le participant ne reçoit aucune assistance extérieure, l'arrêt ne sera pas considéré comme un arrêt technique.

La durée minimum d'un arrêt technique est de 12 heures.

#### 1.14. **Questions posées par un skipper**

Toute question doit être soumise par écrit à l'adresse suivante :

**[directioncourse@barcelonaworldrace.org](mailto:directioncourse@barcelonaworldrace.org)**

Toute réponse sera publiée sur le Tableau Officiel de la course.

#### 1.15. **Tableau Officiel (TO)**

Il doit être consulté sur la rubrique « Tableau Officiel » du site officiel de la Barcelona World Race : [www.barcelonaworldrace.org](http://www.barcelonaworldrace.org)

#### 1.16. **Membres de l'Organisation Technique**

L'Organisateur délèguera la gestion de certains secteurs de la course à plusieurs entités telles que :

- Une Direction de Course
- Un Comité de Course
- Un Comité de Jauge

- Un Jury International
- Un Service Médical

AVIS DE COURSE 5

## 2. RÈGLES

### Préambule :

#### Principes de la Barcelona World Race

La Barcelona World Race est une course à la voile [autour du monde](#) en double, sans assistance, avec une escale à Sydney.

« Sans assistance » signifie que les équipages ne doivent recevoir aucune assistance extérieure personnalisée, ni ne pourront bénéficier d'une quelconque intervention volontaire, répétée ou planifiée visant à améliorer leur performance ou celle du bateau.

Ainsi ; les équipages ne peuvent recevoir aucune :

- Assistance météorologique personnalisée
- Assistance extérieure
- Assistance médicale personnalisée visant à améliorer leur performance

Les échanges par téléphone ou par email entre l'équipage et une ou plusieurs personne(s) à terre sont autorisés dans la mesure où le contenu de ces échanges ne représente aucune assistance personnalisée, tant météorologique que médicale, visant à améliorer la performance du bateau ou de l'équipage.

Dans le cas d'avarie sur le bateau nécessitant réparation, ou dans le cas d'incident médical imprévu pouvant altérer la santé d'un membre de l'équipage, les conseils fournis par une tierce personne à distance ne seront pas considérés comme de l'assistance.

2.1. La course est régie par les textes en vigueur des Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020.

2.2. Les prescriptions de la Real Federación Española de Vela

**2.2.1.RCV 89.2 (a)** La RFEV stipule que les Avis et Instruction de Course des courses internationales se déroulant en Espagne doivent être approuvées par la RFEV

**2.2.2.RCV 91** La RFEV stipule que la nomination des Jurys Internationaux des courses relevant de sa juridiction devra être approuvée au préalable. L'approbation sera notifiée par écrit et devra être publiée sur le TO durant la course.

2.3. Les règles du Trafic Maritime du Port de Barcelone et des Affaires Maritimes de Barcelone.

2.4. Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)

2.5. Les règles et normes de sécurité de la Classe IMOCA, qui intègrent les règles spéciales Offshore Special Regulations catégorie 0 (OSR) sous une forme modifiée, ainsi que les règles des [IMOCA Globe Series](#).

2.6. La BWR 2019 est un évènement officiel des [IMOCA Globe Series](#) – circuit d'évènements destiné aux monocoques de catégorie IMOCA60. La course aura un coefficient 9 pour le classement des [IMOCA Globe Series](#).

2.7. Tous les participants doivent respecter les règles de leur Autorité Nationale de référence.

2.8. Les décisions du Jury International seront sans appel.

2.9. La course est classée « Évènement Spécial » conformément avec la règle WORLD SAILING 20.6.4.1

2.10. Le routage personnalisé est totalement interdit

Il faut entendre par « routage » toute indication personnalisée venant de l'extérieur, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou pour un groupe d'équipages, en dehors de sources

AVIS DE COURSE 6

d'informations météorologiques autorisées par le règlement de la course, et permettant la compréhension des différentes situations météorologiques et le choix de la ou des routes à suivre ou à ne pas suivre.

Une déclaration signée, par laquelle chaque équipage et chaque Team Manager s'engagent au respect de cette règle à titre personnel et au nom de leur(s) sponsor(s) et de leur Équipe à terre, sera demandée avant le départ et après l'arrivée de la course.

Les détails de cette règle seront définis par l'IMOCA et le Comité de Direction de Course et seront publiés [par avenant au présent Avis de Course et/ou dans les Instructions de Course](#), au plus tard au mois de juillet 2018.

- 2.11. L'Organisateur demandera le consentement préalable écrit de WORLD SAILING autorisant les bateaux à afficher sur leur grand-voile la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice de la course.
- 2.12. La langue officielle sera l'Espagnol pour tous les documents rédigés par la FNOB, la Direction de Course ou le Comité de Course. L'Organisateur fournira une version en Français et une version en Anglais desdits documents. La version en Espagnol prévaudra pour chaque document.
- 2.13. Les RCV (2017-2020) suivantes sont modifiées telles que ;
- 2.13.1. **RCV Chapitre 2 (QUAND LES VOILIERS SE RENCONTRENT)** ; Ne s'applique pas entre le coucher et le lever du soleil, ou par mauvaise visibilité. Est remplacée par la partie B du RIPAM (Règle de barre et de route). Le texte suivant est ajouté au RIPAM ; « Quand un bateau ne peut déterminer avec certitude à quelle amure est un autre bateau, le premier doit s'écarter de la route de l'autre ».
- 2.13.2. **RCV 28.2 EFFECTUER LE PARCOURS.** Les points a), b) et c) sont supprimés et sont remplacés par « passer chaque marque de parcours ou position du côté requis ».
- 2.13.3. **RCV 29.1 (Rappel Individuel)** ; La règle 29.1 est modifiée en remplaçant « pas plus de quatre minutes après le signal de départ » par « pas plus tard que la fermeture de la ligne de départ ».
- 2.13.4. **RCV 33 MODIFICATION DE LA PARTIE DE PARCOURS SUIVANTE** est supprimée et remplacée par « Pour des raisons de sécurité, le Comité de Course pourra modifier le parcours pendant que les bateaux seront en course en le communiquant correctement à tous les bateaux ».
- 2.13.5. **RCV 35 TEMPS LIMITE ET POINTS**
- 2.13.6. **RCV 41 AIDE EXTERIEURE**, le paragraphe a) est supprimé et remplacé par « aide à un équipier malade, blessé ou en danger ».
- 2.13.7. **RCV 44 PÉNALITÉS AU MOMENT DE L'INCIDENT.** Les pénalités seront spécifiées dans les Instructions de Course.
- 2.13.8. **RCV 45 MISE AU SEC, AMARRAGE, MOUILLAGE** modifiée par la règle 11.4 du présent Avis de Course.
- 2.13.9. **RCV 47 LIMITATIONS SUR L'ÉQUIPEMENT ET L'ÉQUIPAGE.** Le paragraphe 47.2 est modifié dans l'article 7.1 du présent Avis de Course.
- 2.13.10. **RCV 50.2 Tangons** ; Ne s'applique pas.
- 2.13.11. **RCV 51 BALLAST MOBILE** ; Supprimer les deux premières phrases et remplacer par

AVIS DE COURSE 7

« Tout déplacement de poids dans le but de modifier le réglage ou la stabilité est autorisé dans les limites fixées telles que :

À l'intérieur du bateau, à l'exception des batteries, tous les éléments lourds pouvant endommager le bateau ou blesser l'équipage doivent être solidement attachés au bateau, sauf lorsqu'ils sont déplacés.

La nourriture, les équipements de sécurité (à l'exception des radeaux de sauvetage), l'accastillage et les pièces de rechange peuvent être rangés dans des boîtes et déplacés si, une fois en place, ces éléments sont solidement amarrés au bateau. Les voiles peuvent être déplacées librement. Les sacs à voile ne doivent pas retenir l'eau. »

**2.13.12. RCV 52 ÉNERGIE MANUELLE :** Remplacée comme suit : « *Le gréement dormant d'un bateau, son gréement courant, ses espars et les appendices mobiles de coque autre que la quille, le(s) safran(s) et le remplissage, le transfert ou la vidange des ballasts, doivent être réglés et manœuvrés uniquement par la force fournie par l'équipage. Tout asservissement est interdit sauf pour régler et manœuvrer la quille et le(s) safran(s).* »

**2.13.13. RCV 54 Étais et points d'amure des voiles d'avant :** Ne s'applique pas.

**2.13.14. RCV 60 DROIT DE RÉCLAMER, DROIT DE DEMANDER RÉPARATION OU ACTION SELON LA RÈGLE 69 :** Le point 1 est modifié de sorte qu'un bateau ne puisse pas réclamer pour une infraction à certaines parties de l'Avis et des Instructions de Course.

**2.13.15. RCV 61.1 INFORMER LE RÉCLAMÉ :** Le point a) est modifié en ajoutant « Le pavillon rouge ne doit pas nécessairement être arboré », les détails de la procédure de Réclamation sont spécifiés dans les Instructions de Course. La règle est modifiée dans l'article 16.2 du présent Avis de Course.

**2.13.16. RCV 62 RÉPARATION :** Modifiée dans les Instructions de Course.

**2.13.17. RCV 63 INSTRUCTIONS :** Modifiée dans les Instructions de Course. Elles seront traitées avec les moyens de communication appropriés aux circonstances.

**2.13.18. RCV 63.7 Conflit entre l'Avis de Course et les Instructions de Course :** Ajouter « En cas de conflit entre les règles devant être résolu avant que le Jury International ne puisse prendre une décision relative à une réclamation ou à une demande de réparation, le Jury International résoudra le conflit en adoptant la solution la plus équitable et juste possible pour tous les bateaux.

**2.13.19. RCV 64.1 DÉCISIONS Pénalités et Exonérations :** Supprimer « le disqualifier » et remplacer par « lui appliquer une pénalité sous la forme qu'il jugera opportune. »

**2.13.20. RCV 88 PRESCRIPTIONS NATIONALES :** Paragraphe 1 : WORLD SAILING a autorisé l'Autorité Organisatrice à supprimer la seconde phrase « Toutefois, si les bateaux doivent passer dans les eaux de plus d'une autorité nationale tandis qu'ils sont en course, les Instructions de Course doivent identifier toutes les autres prescriptions qui s'appliqueront et quand elles s'appliqueront ».

### Circonstances Exceptionnelles

La FNOB avec le Comité de Direction de Course pourra émettre des règles spécifiques obligatoires applicables par tous les participants en cas de circonstances exceptionnelles ou risquant de mettre en danger les équipages, et modifier les règles opportunes pour faire face à la situation avec la plus grande sécurité et équité possible. Le Jury International doit en être informé par écrit.

## 3. NOMINATION DES COMITÉS

L'Organisateur nommera :



- 3.1. **Un Comité, intitulé Comité de Direction de Course** qui gèrera les points relevant de la définition de l'événement et prendra les décisions relatives à la gestion de la Course. Il sera composé d'un membre de l'IMOCA, le Directeur Général de la Barcelona World Race, le Directeur de Course, et le Président ou un membre du Jury International.
- 3.2. **Une Direction de Course** qui gèrera les aspects sportifs de l'événement, et assurera le suivi de la Course. Elle sera composée d'au moins trois personnes, et présidée par le Directeur de Course. Sa composition sera annoncée avant le **31 Juillet 2018**.
- 3.3. **Un Comité de Course**, dont la composition sera annoncée avant le **31 Juillet 2018**.
- 3.4. **Un Comité de Jauge**, dont la composition sera annoncée avant le **31 Juillet 2018**.
- 3.5. **Un Jury international**, à constituer conformément à l'annexe N, avec l'autorisation de la Real Federaci3n Española de Vela et de WORLD SAILING. Sa composition sera publiée au Tableau Officiel et ses décisions seront sans appel. Il devra répondre aux questions pertinentes que les participants lui auront soumises par écrit à partir du **31 juillet 2018**.

## 4. PUBLICITÉ

### 4.1. Le régime de publicité est celui de la catégorie C

Les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice de l'événement sur la grand-voile conformément aux règles de la RFEV.

### 4.2. Marquage obligatoire des bateaux

Le marquage des bateaux devra être conforme à la législation espagnole. Chaque bateau devra arborer les marquages suivants :

#### 4.2.1. Grand-voile : le logo de la course

- Le logo sera d'une dimension maximale de 7m<sup>2</sup> (3,5m de long X 2m de haut)
- Il devra être apposé au 1/3 de la hauteur du mât, à compter du pont, et au-dessus du premier ris.
- Un espace neutre de 0,50 m autour du logo devra être respecté.
- Le logo pourra inclure le ou les partenaire(s) principal(aux) de la course.
- Aucun autre logo ne sera apposé dans la bande horizontale délimitée par le logo de la course. Cet espace est réservé à l'organisateur.
- Dans le cas où un participant souhaiterait apposer un marquage horizontal dans sa grand-voile, il devra respecter les zones de marquage du logo de la Course.
- Chaque participant recevra gratuitement deux jeux de logos. Les modalités de pose des éléments lui seront communiquées et devront obligatoirement être respectées.

#### 4.2.2. Galhaubans ou pataras

- Un ou deux pavillons de course portant le logo de la Course d'une dimension de 1,90m x 1,4m devront être arborés.

#### 4.2.3. Dans les filières, amarrés aux chandeliers et balcons arrière :

- Deux cagnards, d'une dimension de 2,1m par 0,6m chacun et imprimés recto verso, seront installés entre les chandeliers et le balcon arrière. 1/3 de leur surface sera utilisé par l'Organisateur, un deuxième tiers portera le logo de l'IMOCA, et le troisième tiers portera le nom de l'équipage et de ses sponsors.
- Ces cagnards seront fournis par l'Organisateur.

AVIS DE COURSE 9

#### 4.2.4. Étai avant

- Une ligne de 5 pavillons de 2m x 2,5m chacun devront être arborés. Ou, à défaut, 2 pavillons rectangulaires occupant la même surface pourront être arborés.
- Ces pavillons seront fournis par l'Organisateur.

#### 4.3. Visibilité durant le tournage des images destinées à la banque image.

Que les images soient tournées par le prestataire vidéo du participant ou par l'équipe de production de la Course, chaque bateau devra arborer durant le tournage planifié et organisé par l'Autorité Organisatrice :

- Le logo de la Course, recto/verso dans la grand-voile tel que décrit ci-dessus.
- Les cagnards bâbord et tribord décrits ci-dessus.
- Les pavillons de la Course décrits ci-dessus.

#### 4.4. Visibilité au port avant le départ, à Sydney et après l'arrivée

Chaque bateau devra arborer au port les marquages suivants :

- Les 5 pavillons de l'étai avant, tels que décrits ci-dessus.
- Les cagnards bâbord et tribord tels que décrits ci-dessus.
- Les pavillons de la Course tels que décrits ci-dessus.

Chaque participant pourra en outre arborer ses propres matériels de publicité, aux conditions suivantes :

- Quelles que soient la forme et les dimensions de ce matériel de publicité, celui-ci ne pourra être installé qu'à l'arrière du mât, et en aucun cas en avant du mât.
- Une voile publicitaire pourra être installée en arrière du mât, si elle n'a pas plus de 15m de guindant et 6m de bordure.

#### 4.5. Visibilité en mer

Chaque bateau devra arborer :

- Le logo de la Course : recto/verso dans la grand-voile tel que décrit ci-dessus.
- Les pavillons des haubans et les cagnards publicitaires bâbord et tribord décrits ci-dessus dès que le bateau sera à 25 milles de la côte, à Barcelona, au Déroit de Gibraltar, en approche de Sydney et au Cap Horn.

#### 4.6. Mise à disposition d'images des bateaux

Dès que les participants disposeront du matériel de marquage obligatoire fourni par l'Organisateur, ils devront distribuer des images de leur bateau arborant ces marquages.

## 5. ÉLIGIBILITÉ

- 5.1. La Course est ouverte uniquement aux bateaux de type IMOCA60 répondant aux règles de la classe IMOCA. Chaque bateau devra disposer d'un certificat de jauge en cours de validité et devra être en parfaites conditions de navigation pour effectuer le parcours.
- 5.2. L'Organisation se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'inscription d'un bateau qui ne remplirait pas les obligations de l'Avis de Course ou des Règles de Sécurité.
- 5.3. Le port d'un capteur de salinité de l'eau ou d'un instrument similaire permettant de recueillir des données scientifiques est obligatoire sur tout le parcours.

L'Organisateur se réserve le droit de fournir à chaque participant un dispositif permettant de

AVIS DE COURSE 10

prendre des photos en relation avec les conditions environnementales des océans. Ce dispositif et son système d'envoi sera présenté au plus tard en juillet 2018.

- 5.4. Il sera par ailleurs obligatoire de porter un hydro générateur ou un autre système d'énergie renouvelable ainsi qu'un moteur principal garantissant une autonomie selon la Règle IMOCA en vigueur.
- 5.5. L'embarquement à bord d'une balise ARGOS ou un autre matériel de type similaire visant à collecter des données scientifiques et environnementales sera obligatoire. Ce matériel devra être lancé à la mer au moment qui sera défini par les Instructions de Course.
- 5.6. Les bateaux devront avoir à bord, au moment du départ de chaque étape, une quantité de nourriture suffisante pour satisfaire aux besoins des skippers sur toute la durée de l'étape, incluse une éventuelle escale technique. Il est strictement interdit de la jeter à la mer. L'Organisateur pourra vérifier le matériel précité.
- 5.7. **Stages obligatoires pour les équipages**

#### 5.7.1. Stage de formation médicale

Il sera demandé à chaque membre d'un équipage (skipper, co-skipper et éventuel skipper remplaçant) d'avoir validé un stage médical tel que défini dans les OSR (Offshore Special Regulations) de WORLD SAILING, paragraphe 6.05.02 pour les courses de catégorie 0 :

- Validé au cours des 5 ans (norme WORLD SAILING) précédant le jour du départ de la course.
- Réalisé dans le cadre d'un organisme de formation tel que :
- Reconnu par WORLD SAILING, ou par une Autorité Nationale membre de WORLD SAILING,
- Ou par l'Autorité Nationale de son pays, ou par un organisme de formation continue, déclaré auprès des autorités de tutelle, et assurant la formation à l'urgence pour les médecins et paramédicaux professionnels.
- Il sera en outre demandé à chaque membre d'équipage leur Brevet de Secourisme (WORLD SAILING paragraphe 6.05) effectué depuis moins de 5 ans.

#### 5.7.2. Stage de survie WORLD SAILING

En application des directives des OSR de WORLD SAILING (6.01), chaque membre d'équipage devra avoir effectué un stage de formation à la survie en mer :

- Dispensé par un centre agréé par WORLD SAILING ou par une Autorité Nationale membre de WORLD SAILING ou par l'Autorité Nationale de son pays
- Effectué depuis moins de 5 ans avant le jour du départ

#### 5.7.3. Stage de survie IMOCA additionnel

Chaque membre de l'équipage devra prendre part au stage de survie IMOCA C.2.27 de 2018.

## 6. INSCRIPTIONS

### Dates

Les dossiers d'inscription devront être remis (envoyés à l'Organisateur) au plus tard le **30 Septembre 2018**.

Ils devront être complets, à l'exception de :

- Description des qualifications qui devront être intégralement terminée (équipage et bateau) le **15 octobre 2018**.

AVIS DE COURSE 11

- Certificat IMOCA émis pour la Course, qui devra être envoyé à la FNOB au plus tard le **1<sup>er</sup> décembre 2018**.

L'organisateur pourra, si les délais ne sont pas respectés, appliquer les dispositions du point 6.6 du présent Avis de Course.

Toute demande d'inscription soumise après la date limite sera évaluée par le Comité de Direction de la BWR pour une éventuelle acceptation.

### Frais d'inscription

La participation à la Barcelona World Race ne générera aucun frais d'inscription :

- Les participants devront déposer une somme qui leur sera entièrement restituée, conformément aux dispositions du point 6.5.

Une autre somme correspondant aux frais administratifs leur sera également demandée

Le dossier d'inscription devra inclure :

- Une **caution** de 20.000 euros HT (hors taxes) (chèque ou attestation de virement).
- Une somme de 1.000 euros HT (chèque ou attestation de virement) pour les frais administratifs.
- Le nom du skipper, du co-skipper et du bateau. Ces noms pourront être modifiés ultérieurement.

Le dossier devra être remis à la FNOB au plus tard le **30 septembre 2018**.

### 6.1. Inscriptions

Chaque participant doit fournir les informations requises dans le Formulaire d'Engagement en Annexe 1 (ce formulaire sera également disponible sur le site de la Course [www.barcelonaworldrace.org](http://www.barcelonaworldrace.org)) ainsi que les documents suivants :

- Le Certificat de Jauge IMOCA.
- Les dossiers médicaux de chaque membre d'équipage.
- Paiement **des frais administratif et de la caution**.
- Les documents attestant des critères de qualifications **cités à l'article 13 du présent Avis de Course**.

6.2. **Les inscriptions valides** seront enregistrées à date de réception.

6.3. **Le délai limite pour recevoir les inscriptions** est fixé à 23:59h le 30 septembre 2018 à l'adresse suivante :

### BARCELONA WORLD RACE 2018-2019

#### Fundació per la Navegació Océanica de Barcelona (FNOB)

Antic Edifici Remolcadors

Moll de Llevant, 1  
08039 BARCELONA  
ESPAGNE

Email : [entries@barcelonaworldrace.org](mailto:entries@barcelonaworldrace.org)

#### Paiement de la caution et des frais administratifs :

- **Frais administratifs** 1.000 euros HT **au plus tard le 30 septembre 2018**
- **Caution** de pré-inscription 10.000 euros HT **au plus tard le 30 septembre 2018**
- Solde de **la caution** 10.000 euros HT **au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2018**

La caution et frais peuvent être réglés par chèque (à envoyer à l'adresse ci-dessus) ou par virement bancaire sur le compte ci-dessous :

Banque: **Caixabank S.A**

AVIS DE COURSE 12

IBAN: ES17 2100 3000 1122 0183 1212  
BIC/ CODE SWIFT : CAIXESBB

Chaque participant doit joindre le règlement [des frais administratifs](#) (1.000 HT€) aux documents de pré-inscription. Le règlement [de la caution de pré-inscription](#) (10.000 HT€) valide la pré-inscription du participant si toutes les informations ont bien été fournies (**date limite 30 septembre 2018**).

- La caution totale d'inscription est de 20.000 HT€. Le règlement du solde de cette caution doit être effectué au plus tard le **1<sup>er</sup> novembre 2018**.

#### 6.4. **Renonciation à prendre le départ**

Toute renonciation devra être confirmée par écrit et sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la FNOB avant le **15 octobre 2018 à minuit**.

## 6.5. Remboursement des sommes versées au moment de la présentation du dossier d'inscription.

Ces montants seront remboursés au participant conformément au dispositif suivant :

- 50% lors du briefing de Bienvenue de la Course, le **22 décembre 2018**.
- Les 50% restants au moment de la remise des prix, après la restitution des balises de position, et à condition que l'équipage ait respecté toutes les dispositions de l'Avis de Course de la BWR 2018-2019 (présences obligatoires, respect des règles de publicité sur les bateaux, respect des délais fixés pour la remise de la documentation, etc.)

En cas d'infraction aux dispositions de l'Avis de Course, l'Organisateur pourra procéder à une déduction sur le montant des prix attribués à la fin de la course et/ou sur les 50% de la caution remise par le participant au moment de la pré-inscription.

Les frais administratifs ne seront pas remboursés : 1 000 Euros hors taxes.

Les deux montants : La caution de 20 000 euros et les 1 000 euros de frais administratifs (hors taxes), ne seront pas remboursés en cas de renonciation à prendre le départ, signalée à l'Organisateur au-delà du délai fixé au **15 octobre 2018**.

Les deux montants : la caution de 20 000 euros et les 1 000 euros de frais administratifs (hors taxes) sont intégralement remboursés en cas d'annulation de la Course.

## 6.6. Refus, par l'Organisateur, de l'inscription d'un participant

Conformément à l'article 76 de la RCV l'Organisateur se réserve le droit de rejeter une inscription en alléguant la non-application de l'un des articles du présent Avis de Course, ou toute autre raison.

Les décisions de l'Organisateur seront annoncées avant le **15 octobre 2018**, elles seront définitives et sans appel (Règle RCV 76,1).

## 7. ÉQUIPAGE

7.1. L'équipage devra être composé de deux équipiers (un skipper et un co-skipper). L'équipage peut être le même pendant les deux étapes de la course. Néanmoins, le co-skipper inscrit peut être remplacé par un autre co-skipper lors de l'étape de Sydney dans la mesure où le changement est déclaré à la Direction de Course avant le départ de la course à Barcelone.

Un membre de l'équipage pourra être remplacé par un skipper remplaçant, en cas d'urgence médicale établie par la Direction médicale de la Course. Dans tous les cas, seul un remplacement pourra être autorisé pour cette raison.

7.2. Les membres d'un équipage devront être en possession d'un passeport en règle avec la législation de leur pays et valable jusqu'au 31 mai 2019 à minima.

7.3. La nationalité des participants devra être indiquée dans le dossier d'inscription.

7.4. Chaque membre d'équipage devra joindre à son dossier d'inscription une photocopie de sa licence de voile ou une attestation de membre d'une Autorité nationale ou de membre d'un club ou autre organisme affilié à son Autorité nationale pour les années 2018 et 2019.

7.5. Tous les membres d'équipage devront être âgés de plus de 21 ans à la date du 12 janvier 2019.

7.6. Chaque membre d'un équipage, tout comme le skipper remplaçant, devra être membre de l'IMOCA, à jour de ses cotisations.

7.7. Assurance de responsabilité civile :

Tous les inscrits devront posséder un contrat d'assurance en Responsabilité envers les tiers pour un montant minimum garanti de 3 millions d'Euros ; il devra être valable jusqu'au 30 Mai 2019.

7.7.1. Ils devront en faire foi, avec tous les autres détails de l'inscription, en fournissant une attestation écrite d'assurance émanant d'une compagnie d'assurance agréée par l'Organisation, avant 18:00 h, le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

7.7.2. Assurance de responsabilité civile :

L'Organisation a sa propre Assurance Responsabilité envers les tiers, qui couvre les risques normaux de la gestion de la Barcelona World Race, pour une limite de couverture qui sera annoncée ultérieurement. En conséquence de cette limite, chaque participant doit être couvert par une assurance adéquate pour les risques tels que le sauvetage maritime, indépendamment de l'assurance requise obligatoire (article 7.7.1).

## 8. IDENTIFICATION

8.1. Les numéros d'identification, marques et nom du bateau devront satisfaire aux exigences des Règles de la Classe IMOCA et aux dispositions en la matière de l'Avis et des Instructions de Course.

## 9. MÉTÉO ET SUIVI DES BATEAUX

9.1. **Balises :**

L'organisateur fournira à chaque navire un jeu complet de balises :

- Balises de positionnement des bateaux
- Balises de retournement de sécurité, en complément des équipements de sécurité obligatoires requis par les règles l'IMOCA

9.2. **Pack Météo**

L'organisateur enverra, tous les jours à tous les participants, un bulletin météorologique de sécurité.

Ce bulletin comprendra :

- La situation générale et l'évolution attendue.
- Les prévisions par zones pour les 24 heures suivantes
- La tendance à 24 /48 h. notamment en matière de phénomènes dangereux, vents supérieurs à 40 nœuds et vagues de plus de 6 mètres.
- Des images satellites
- Les cartes sous format pression 24h/48h/72h

Les précisions concernant les horaires, modalité d'envoi, et lieux de mise à disposition de l'information seront fournies plus tard.

Hormis l'information ainsi apportée par l'Organisateur, les participants sont autorisés à recevoir des informations météorologiques à condition de remplir les conditions suivantes :

- Elles doivent être publiques et/ou accessibles à tous les participants, gratuitement ou pas, sans qu'il y ait d'exclusivité entre un fournisseur particulier et un participant ou groupe de participants.
- Que leur contenu et les données publiées par les agences météorologiques n'aient pas été modifiés, préparés ou manipulés pour un participant spécifique ou un groupe de participants.
- Les participants pourront recevoir :
  - Des images satellite
  - Des cartes d'observation et de prévisions
  - Des fichiers de données numériques

AVIS DE COURSE 15

- L'accès à des informations numériques et/ou graphiques ne sera pas autorisé si celles-ci n'émanent pas directement d'un organisme officiel.
- Ces informations peuvent être comprimées à condition que la compression n'en modifie pas le contenu.
- La direction de Course peut demander à chaque participant le nom du ou des fournisseurs dont il va utiliser les informations, ainsi que les codes et mots de passe lui permettant d'accéder à ladite information. Une démonstration pratique d'une telle utilisation peut être demandée.
- La direction de Course pourra interdire à un concurrent l'accès à une information jugée contraire à l'esprit des règles de la course.
- La direction de Course pourra émettre l'information sous un format spécial dans le cas de dysfonctionnement des systèmes de communication d'un participant.

## 10. CONTRÔLE DES BATEAUX

Les contrôles des équipements de sécurité des bateaux seront effectués par les membres du Comité de Jauge de la Course.

Ils pourront avoir lieu à 3 moments :

### 10.1. Amarrage

Les bateaux devront être amarrés dans le port de Barcelona, dans la zone réservée aux participants de la Course, aux dates suivantes :

- Amarrage gratuit à partir du 16 Décembre 2018 à 09:00h.
- Amarrage obligatoire de tous les bateaux, à partir du 22 Décembre 2018 à 12:00h

### 10.2. Hors Barcelona

A la demande d'un groupe de participants réunis dans un port autre que celui de Barcelona, l'organisateur pourra envoyer un contrôleur de la course qui procédera aux contrôles de sécurité sur plusieurs bateaux avant le 16 Décembre 2018, selon les conditions suivantes :

- Selon un calendrier rigoureux garantissant qu'au moins deux équipages et leur bateau respectif sont réunis et prêts à effectuer l'intégralité des contrôles.
- Ledit calendrier sera établi par l'IMOCA

Les frais de déplacement seront pris en charge par l'Organisateur.

### 10.3. À Barcelona

#### • Phase 1

Du 17 Décembre 09:00h au 20 Décembre 20:00h

Phase facultative

Cette phase permettra d'anticiper les contrôles pour les équipages amarrés à Barcelona et souhaitant prendre de l'avance.

#### • Phase 2

Du 27 Décembre 15:00h au 29 Décembre 20:00h

Cette phase est obligatoire, sauf pour les équipages qui auraient achevé les contrôles au cours de la phase 1 et à qui le Président du Comité de Jauge aura remis une attestation de fin de contrôles.

#### • Phase 3

Les équipages et les bateaux ayant participé à la Route du Rhum 2018 et n'ayant pas pu se présenter aux contrôles tels que décrits ci-dessus pourront passer les contrôles, après en avoir fait la demande, à l'occasion de cette troisième phase, du 7 janvier 09:00h, au 10 janvier 2019 à 17:00h.

AVIS DE COURSE 16



La présence du skipper et du co-skipper est obligatoire jusqu'à la fin des contrôles de leur bateau.

#### 10.4. **À Sydney**

Lors de l'étape en Australie, chaque bateau sera soumis à des contrôles de sécurité à la convenance de chaque participant.

### 11. PARCOURS DE LA COURSE

11.1. Le départ sera donné à **12:00h TU (13:00h locale), le 12 janvier 2019.**

11.2. Le Parcours est un tour du monde d'Ouest en Est avec une escale à Sydney, il est constitué de :

- Un départ (la ligne de départ sera située en Mer Méditerranée, devant le Port de Barcelone),
- Une traversée du Détroit de Gibraltar.
- Laisser à bâbord le Cap de Bonne Espérance,
- Etape à Sydney
- Laisser à bâbord le Cap Horn,
- Traverser le Détroit de Gibraltar et
- Une arrivée (la ligne d'arrivée sera située en Mer Méditerranée, devant le Port de Barcelone),

11.3. Le Comité de Course et la Direction de Course pourront inclure des zones d'exclusion, des portes virtuelles ou de sécurité, avant ou pendant la course ; celles-ci feront partie intégrante du parcours.

11.4. Arrêts techniques pour réparations ou urgences médicales : La Direction de Course pourra autoriser un maximum de 1 arrêt technique par bateau et par étape, lorsque cela s'avère essentiel pour que celui-ci puisse finir le parcours en toute sécurité. Le bateau pourra effectuer des réparations et/ou bénéficier de l'assistance. La durée de l'arrêt technique est indiquée au point 11.4.2. Le nombre total maximum de jours pendant lesquels un bateau pourra être arrêté en comptant les deux escales techniques possibles sur la durée de la course sera de 4. L'Organisateur pourra contrôler n'importe quel arrêt technique. Les frais afférents à ces contrôles seront à la charge du participant concerné.

#### 11.4.1. **Fonctionnement des arrêts techniques**

Aucun arrêt technique ne pourra être programmé par les équipages avant le départ de la course : lieu et date d'arrêt technique, dépôt de matériel ou d'équipement de remplacement, envoi anticipé d'une équipe technique.

#### 11.4.2. **Durée de l'arrêt technique**

Un arrêt technique pourra durer jusqu'à 48 heures au maximum à compter du moment où le bateau et l'équipage sont à l'arrêt dans un port ou au mouillage indiqué. L'arrêt technique devra durer un minimum de 12 heures. Aucune assistance d'aucune sorte ne sera autorisée en dehors d'un arrêt technique.

11.5. **Temps limite** : Le délai pour l'arrivée à Barcelone sera précisé à une date ultérieure dans l'Avis de Course.

### 12. ESCALE À SYDNEY

12.1. **Escale à Sydney** : La Direction de Course établit une escale obligatoire à Sydney. Les détails de cette escale (Technique, RP et actions) seront communiqués dans une annexe spécifique qui sera publiée à partir de février 2018.

12.2. Le départ de la seconde étape à Sydney sera donné le **9 mars 2019.**

AVIS DE COURSE 17

12.3. Tous les participants devront prendre le départ de Sydney, au plus tard 48 heures après le départ de la flotte.

12.4. Un changement de co-skipper sera autorisé lors de l'escale à Sydney pour tous les participants ayant déclaré ce changement avant le départ à Barcelone.

## 13. QUALIFICATIONS

L'équipage et le bateau qui participeront à la course doivent avoir complété leur qualification respective au plus tard le 15 octobre 2018.

**Épreuves de qualification** : Pour pouvoir participer à cette Course, les équipages (skipper, co-skipper, skipper remplaçant) devront avoir terminé l'une des épreuves de qualification suivantes avec un bateau IMOCA60 :

- La Transat Jacques Vabre 2013, 2015 ou 2017
- Le Vendée Globe 2012 ou 2016
- La Barcelona World Race 2010-11 ou 2014-15
- La Route du Rhum 2014 ou 2018
- La Round Britain and Ireland Race 2018
- Ou s'ils ont effectué une étape d'au moins 2.800 milles sur un bateau de la Volvo Ocean Race 2014-15 ou 2017-18 et qu'ils ont été classés dans cette course.

Un parcours de 2800 milles nautiques de qualification à bord du bateau qui participera à la course. La navigation de qualification devra être annoncée au moins une semaine à l'avance pour permettre à la Direction de Course d'accorder les détails du parcours, la date et l'heure du départ. Cette qualification pourra se faire avec un maximum de trois membres d'équipage (skipper, co-skipper et remplaçant). Cette navigation de qualification ne sera jugée valable que si la Direction de Course est en mesure de suivre le bateau pendant toute la durée du parcours.

## 14. SIGNALÉTIQUE ET MARQUAGE DE LA COURSE

14.1. Les matériels de marquage de la Course seront fournis dès que possible et en tout état de cause avant le **30 Septembre 2018**. Les éléments graphiques du logo seront disponibles avant le **15 Février 2018**.

14.2. L'accord définitif sur la signalétique et le marquage de la Course associés à l'IMOCA devront être confirmés avant le **15 Février 2018**, et respecteront les règles de la Classe IMOCA en vigueur.

## 15. ASSISTANCE MÉDICALE

*(Modifications de la règle 41 des RCV)*

L'intervention directe d'un médecin à bord est interdite. Le conseil médical par téléphone, radio ou mail ne sera pas considéré comme une assistance. Par *conseil médical*, on entend toute aide à distance d'un médecin, destinée à résoudre un événement médical imprévu altérant la santé d'un membre d'équipage. Toute autre intervention sera considérée comme susceptible d'améliorer les performances du concurrent. Les équipages devront avertir la Direction Médicale de la Course à chaque fois qu'ils auront été amenés à solliciter un conseil médical en dehors de ladite DMC. Dans ces cas-là, le médecin extérieur à la DMC devra fournir à la DMC, et dans les meilleurs délais, toutes les informations relatives à la pathologie en cours et à son traitement.

En cas d'extrême urgence, des dispositifs médicaux et/ou médicaments pourront être donnés à un

AVIS DE COURSE 18

équipage par un autre équipage ou embarqués, conformément aux dispositions de l'Article 16.6 du présent Avis de Course.

### 15.1. Unités de Services Médicaux

La Barcelona World Race est une course sans assistance : une intervention médicale ne pourra en aucun cas influencer sur la performance des équipages et des bateaux.

Sous réserve du respect de cette condition, l'intervention à distance d'un médecin ou la délivrance de médicaments ou équipements médicaux ne sera pas considérée comme une assistance.

La Barcelona World Race met à la disposition des équipages deux unités de services médicaux gratuits.

- Une « DMC », Direction Médicale de Course, dirigée par l'Hopital Quiron Teknon.
- Un « SAMD », Dispositif de Suivi Médical à Distance des équipages. Ce service sera mis en place par l'Hopital Quiron Teknon.

### 15.2. Suivi médical avant le départ

Il sera effectué par la DMC.

Chaque membre d'équipage devra fournir, dans une enveloppe cachetée et scellée, avec le dossier d'inscription du participant : un dossier médical individuel, et incluant, en complément des renseignements médicaux :

- Le compte-rendu d'un échocardiogramme,
- Le compte-rendu d'un test cardiaque d'effort datant de moins de 4 ans au jour du départ de la course.

De plus, chaque membre d'équipage devra fournir à la DMC, entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2018, les documents suivants :

- Un certificat médical actualisé, signé par son médecin traitant,
- Un bilan dentaire récent, précisant les éventuels cycles de soins nécessaires effectués avant le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Chaque équipage devra embarquer une trousse à pharmacie conforme à la règle IMOCA pour une course en double telle que la BWR.

### 15.3. Suivi médical pendant la course

Il sera assuré par le « SAMD » pendant toute la durée de l'épreuve.

Ce service de médecine à distance sera géré depuis l'Hopital Quiron Teknon, en catalan, espagnol, français et anglais.

Il appartiendra toutefois à chaque membre d'équipage de décider s'il veut également être suivi par son médecin traitant pendant la course.

Dans ce cas, le médecin traitant des membres d'équipage devra :

- Se mettre en relation avec la DMC afin d'établir une relation médicale avant la course,
- Informer la DMC pendant la course de toute pathologie dont souffrirait un membre d'équipage qu'il suit,
- Informer la DMC des traitements préconisés à l'un de ses patients en mer,
- Informer la DMC d'éventuelles complications ou situations dangereuses pour un membre d'équipage qui seraient susceptibles d'entraîner une demande d'évacuation.

### 15.4. Évacuation d'un membre d'équipage

Le débarquement d'un membre d'équipage ne pourra être justifié que par une nécessité d'évacuation due à des raisons médicales.

Cette évacuation devra être :

- Demandée par le skipper ou par le co-skipper à la Direction de Course,
- Appuyée par le médecin traitant du membre d'équipage à débarquer et par la DMC,

- Elle pourra également être demandée par la DMC à la Direction de Course en cas de situation pouvant mettre en danger la vie de l'un des membres d'équipage.

Dans ce cas la Direction de Course se mettra en relation avec :

- Le Team Manager du participant,
- Le MRCC en charge de la zone géographique du lieu de débarquement
- Le Team Manager organisera l'évacuation avec l'équipe à terre du participant.

### 15.5. Remplacement d'un membre d'équipage évacué

Ce remplacement ne sera autorisé par la Direction de Course que si le médecin traitant de la personne évacuée et/ou le SAMD via la DMC se prononcent de façon officielle sur la nécessité d'évacuer pour des raisons médicales.

Le bateau ne pourra en aucun cas repartir en course en solitaire.

### 15.6. Assistance médicale entre membres d'un même équipage

Dans la mesure du possible, elle devra être suivie par le SAMD, par la DMC, ou par le médecin traitant de membre d'équipage blessé ou malade.

### Fourniture de médicaments :

La fourniture de médicaments ne sera pas considérée comme de l'assistance si :

- La Direction de Course a été informée de façon directe par le skipper ou le co-skipper d'un bateau, ou le Team Manager sur : le lieu, date, heure de la fourniture et toutes informations susceptibles d'influer sur la progression ou non du bateau vers la ligne d'arrivée.
- Le médecin traitant de l'un des membres d'équipage ou le SAMD en a signalé la nécessité à la DMC.
- Les médicaments ou équipements médicaux sont acheminés à bord sans que cela ne puisse constituer une aide ou une assistance pour l'équipage.
- Aucune personne ne peut monter à bord, sauf nécessité absolue.

Dans ce cas, l'acheminement de médicaments ou d'équipements médicaux pourra être effectué sans restriction de lieu.

## 16. CLASSEMENTS ET RÉSULTATS

16.1. Quatre classements officiels seront établis par 24 heures.

Les heures de ces classements seront définies dans les Instructions de Course en **juillet 2018**.

16.2. Classement : Les bateaux seront classés en additionnant les points marqués lors des deux étapes BCN-SYDNEY et SYDNEY-BCN.

### 16.3. Points pour le classement des IMOCA Globe Series

Les monocoques inscrits aux [IMOCA Globe Series](#) marqueront des points conformément aux règles de classe IMOCA. La Barcelona World Race est affectée d'un coefficient é  $X 4.5 = 9$  pour les [IMOCA Globe Series](#).

### 16.4. Établissement des classements et publications

Seul l'Organisateur sera autorisé à établir les classements des bateaux et à les publier sous plusieurs formes :

- Classements
- Cartographie

L'Organisateur est responsable de transmettre les classements aux bateaux.

## 17. PRIX

L'organisateur attribuera pour les prix un montant de 1.000.000 € minimum et ne pourra dépasser 2.000.000€.

Ces prix seront exclusivement en espèces et seront distribués selon les critères établis par l'IMOCA. La répartition des prix entre le classement général, les trophées océaniques, les trophées de communication et autres, sera annoncée dans les Instructions de Course.

La date de remise des prix sera au cours du mois de mai 2019.

La présence des deux **ou trois** skippers (dans le cas où un participant aura effectué un changement de co-skipper à Sydney) de chaque participant est obligatoire pour la cérémonie de remise des prix.

## 18. TROPHÉES DES RECORDS OCÉANIQUES

18.1. Pour des raisons de communication avec les médias et le public, 6 trophées seront établis en relation avec des records océaniques sur le parcours de l'épreuve. Ces trophées seront communiqués et définis à une date ultérieure.

Les longitudes et latitudes exactes qui définissent les records océaniques seront communiquées dans les Instructions de Course.

Ces Trophées donneront lieu à des dotations financières et/ou autre dotations intégrées dans les prix et seront attribués à chaque bateau ayant été le plus rapide à couvrir la distance entre deux points du parcours pour chaque record océanique.

## 19. OBLIGATIONS AVANT LE DÉPART ET APRÈS L'ARRIVÉE

19.1. Les bateaux devront être mis à la disposition du Comité de Course, à Barcelone, à partir de **12:00h le 22 Décembre 2018**.

19.2. Avant la course, l'organisation mettra les installations nécessaires à la disposition des équipages souhaitant établir leur base à Barcelone à une date antérieure. De nouvelles informations seront données sur ce point, début de 2018.

19.3. Tous les équipages devront rester à Barcelone 48 heures après leur arrivée, et les deux premiers équipages ont l'obligation d'attendre l'arrivée du troisième. Les bateaux resteront amarrés dans la Zone d'arrivée de la Course pendant à minima pendant 72 heures suivant la fin de leur course, et la période devra inclure un samedi ou un dimanche complet. Si le skipper ou co-skipper ne peut être présent, le Team Manager nommera le responsable du bateau.

19.4. Tous les skippers ayant participé à la course, et dont le bateau aura terminé la course, doivent signer une déclaration d'arrivée confirmant qu'ils se sont conformés à toutes les règles.

## 20. PRÉSENCE OBLIGATOIRE DES ÉQUIPAGES À BARCELONE

20.1. **Avant la course :**

**Le 22 Décembre 2018 à 12:00h :** présence obligatoire des équipages et des bateaux à Barcelone.

20.2. **Relations Publiques :**

**La présence des concurrents est obligatoire pour les événements suivants :**

- Le 10 janvier 2019 à 12:00h : conférence de presse

AVIS DE COURSE 21

En complément, le service de communication pourra inviter les équipages à participer à certaines opérations de relations publiques. Les dates et heures de ces opérations seront communiquées dès que possible.

### 20.3. Manifestations Institutionnelles :

La présence des équipages est obligatoire lors des manifestations institutionnelles. Et, en particulier :

- Le **22 Décembre 2018 à 12:00h** pour l'ouverture du Village de la Barcelona World Race.
- Le **22 Décembre à 18:00h** : Célébration solidaire Barcelona World Race
- Le **10 janvier 2019 à 20:00h** : Réception et dîner des skippers.
- Date à déterminer : Cérémonie de remise des prix

### 20.4. Briefings de la Direction de Course 2018 :

Le skipper et le co-skipper devront obligatoirement assister aux briefings de la Direction de Course.

En amont de la course, un briefing de travail exclusivement réservé aux skippers, aux co-skippers et aux Team Managers se tiendra à Barcelona en Octobre 2018.

Les détails de ces briefings (lieu) seront publiés au Tableau Officiel.

Et, en particulier :

- Le **22 Décembre 2018 à 15:00h** : briefing accueil
- Le **23 Décembre 2018 à 10:00h** : briefing sécurité
- Une autre date à définir en Décembre : briefing dont le thème sera précisé par avenant avant le 1er Novembre 2018.
- Le **11 janvier 2019 à 10:00h** : briefing de départ

D'autres briefings pourront être organisés si nécessaire. Leur sujet, date et heure seront précisés par avenant au plus tard le 1er Novembre 2018.

Ils seront également publiés au Tableau Officiel.

Les équipages qui ne seraient pas présents à Barcelona en permanence, et seraient absents en dehors des périodes de présence obligatoire, devront être représentés par le Team-manager ou son représentant, de façon permanente du 22 Décembre à 12:00h au 31 décembre 2018.

### 20.5. Après l'arrivée à Barcelone :

La présence des équipages sera obligatoire pour les événements suivants :

- La conférence faisant suite à l'arrivée de chacun des participants.
- La cérémonie de remise des prix.

## 21. RESPONSABILITÉS

**21.1.** La navigation est une activité à risques et potentiellement dangereuse. Toute personne ayant l'intention de s'investir dans la Course, en tant que participant ou de toute autre manière, le fait à ses risques et périls, sachant qu'elle peut subir une perte, des dommages ou des blessures, du fait de sa participation. Les concurrents et les tiers reconnaissent de ce fait, au travers du présent document, qu'il est raisonnable que les organisateurs de la Course soient affranchis, dans la mesure des limites maximales autorisées par la Loi, de toute responsabilité qu'ils pourraient assumer.

**21.2.** Tous les concurrents participent à course à leurs propres risques et acceptent pleinement la responsabilité de la décision de participer (PARTIE 1, RÈGLES FONDAMENTALES, Règle 4 DÉCISION DE COURIR des RCV). La décision de participer à la Course relève de la seule responsabilité des concurrents qui prennent en compte leurs compétences individuelles, le Bateau et l'équipement associé, les conditions météorologiques prévues ou rencontrées pendant la Course, leur niveau de forme physique et leur état de santé, etc. Tout conseil ou information

susceptibles d'être fournis par la FNOB, son personnel, l'Équipe de la Direction de Course, le Comité de Course ou le Jury International, tels que les prévisions météorologiques, ou découlant de contrôles effectués sur le bateau, ne sont communiqués qu'à titre informatif et chaque Team a la responsabilité exclusive de confirmer l'information, de s'assurer par exemple des conditions météorologiques. Ni la FNOB, ni les personnes qui y sont associées n'acceptent une responsabilité quelconque dérivée des conseils ou informations qu'elles pourraient fournir.

## 22. AMBASSADEURS DE LA BARCELONA WORLD RACE

Dès l'instant où ils formalisent leur pré- inscription ou leur inscription, les skippers assument le rôle d'ambassadeurs de la Barcelona World Race et peuvent, en coordination avec l'organisation, participer à des actions de diffusion et de promotion de la Course.

Cette période commencera dès la pré- inscription ou l'inscription, et s'étendra jusqu'à la fin de la cérémonie de remise des prix.

Les skippers assument le rôle d'Ambassadeurs de la Barcelona World Race, mais aussi d'ambassadeurs de l'environnement, afin de participer et de prendre part aux diverses actions et activités qui se produiront.

Entre autres, les activités mises en œuvre par les sponsors de la Barcelona World Race autour du thème de la Course et de l'Environnement.

- Les skippers qualifiés de « Ambassadeurs de la Course » seront également invités à donner toute la visibilité possible à la collaboration FNOB-COI/UNESCO dans le contexte de la 2ème Conférence Internationale sur la Recherche Océanique ».
- Dans cet esprit, une rencontre COI/UNESCO – Ambassadeurs est susceptible d'être organisée.

## 23. CONTACTS

### FNOB

Fundació per la Navegació Oceànica Barcelona  
Passeig Joan de Borbó s/n  
Moll de Llevant  
08039 Barcelona  
Tel: +34 93 557 97 00  
Fax: +34 93 557 97 01

### General Manager

Xose Carlos FERNANDEZ  
[direccio@fnob.org](mailto:direccio@fnob.org)

### IMOCA contact

Guillaume EVRARD  
[guillaume@imoca.org](mailto:guillaume@imoca.org)

### Direction de Course

[directioncourse@barcelonaworldrace.org](mailto:directioncourse@barcelonaworldrace.org)

Directeur de Course : Jacques CARAËS

[jcaraes@barcelonaworldrace.org](mailto:jcaraes@barcelonaworldrace.org)

Assistant Directeur de Course : Hubert LEMONNIER

[hlemonnier@barcelonaworldrace.org](mailto:hlemonnier@barcelonaworldrace.org)

Assistant Direction Course : Javier VILALLONGA

[jvilallonga@fnob.org](mailto:jvilallonga@fnob.org)

## Directeur de la Communication FNOB

Carlos Clastre

[cclastre@fnob.org](mailto:cclastre@fnob.org)

AVIS DE COURSE 24



## 24. ANNEXES

- **Annexe 1 : Demande d'Inscription (Formulaire d'Engagement IMOCA)**
- **Annexe 2 : Programme**

Les annexes à l'Avis de Course listées ci-dessous seront publiées à une date ultérieure :

- **Annexe 3 : Certificat de non routage**
- **Annexe 4 : Acceptation de la Règle Fondamentale RCV 4**
- **Annexe 5 : Déclaration certifiant la non planification d'arrêt technique**
- **Annexe 6 : Médical et Sécurité**
- **Annexe 7 : Annexe Techniques de Communication**
- **Annexe 8 : Escale à Sydney**
- **Annexe 9 : Annexe Communication**

**Cette liste est non exhaustive et sera complétée par avenant.**

## ANNEXE 1 : DEMANDE D'INSCRIPTION (FORMULAIRE D'ENGAGEMENT)

Nom du bateau pour la course : .....

Je soussigné, ..... (nom du Skipper), confirme  
l'engagement d'inscrire mon IMOCA60 ..... (numéro de voile) et son équipage  
dans la course Barcelona World Race 2018-2019, dont le départ sera donné le 12 Janvier 2019.

### Informations Équipe

#### SKIPPER

Nom	
Prénom	
Date de Naissance	
Nationalité	
Langues parlées	
Tél mobile	
Email	
Adresse	
Site Internet équipe	

#### CO-SKIPPER (étape 1)

Nom	
Prénom	
Date de Naissance	
Nationalité	
Langue parlées	
Tél mobile	
Email	
Adresse	

**CO-SKIPPER (étape 2) si différent de l'étape 1**

Nom	
Prénom	
Date de Naissance	
Nationalité	
Langues parlées	
Tél mobile	
Email	
Adresse	

**SKIPPER REMPLAÇANT s'il y en a**

Nom	
Prénom	
Date de Naissance	
Nationalité	
Langues parlées	
Tél mobile	
Email	
Adresse	

**TEAM MANAGER**

**CONTACT PRESSE/COM**

Nom		
Prénom		
Tél mobile		
Email		

*Par la présente je m'engage à respecter et appliquer les règlements et instructions de la Barcelona World Race 2018-2019.*

Date et lieu .....

Signature :

## INSCRIPTIONS

Les participants enregistrés auprès de la Classe IMOCA doivent finaliser leur inscription en renseignant les informations requises sur l'Intranet IMOCA ([www.imoca.org](http://www.imoca.org)). Les codes d'accès à l'Intranet sont disponible auprès du secrétariat de la Classe IMOCA (Marine KERDUEL - <mailto:contact@imoca.org>).

## FRAIS ADMINISTRATIFS ET CAUTION

La participation à la Barcelona World Race est soumise aux règlements suivant :

- Frais administratifs 1.000 euros HT au plus tard le 30 septembre 2018
- Caution de pré-inscription 10.000 euros HT au plus tard le 30 septembre 2018
- Solde de la caution 10.000 euros HT au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2018

Le règlement des frais administratifs ainsi que de la caution de pré-inscription valide l'inscription. Les modalités de paiement sont définies à l'article 6 de l'Avis de Course.

## ENVOI DES FORMULAIRES

**Soit par courrier à :**

**BARCELONA WORLD RACE 2018-2019**

**Fundació per la Navegació Oceànica de Barcelona (FNOB)**

Antic Edifici Remolcadors

Moll de Llevant,1  
08039 BARCELONA  
SPAIN

**Soit par email à :**

E-mail: [entries@barcelonaworldrace.org](mailto:entries@barcelonaworldrace.org)

## ANNEXE 2 : PROGRAMME

TYPE	SUJET	DATE LIMITE
<b>ORGANISATION</b>	Nomination Direction de Course	31 Juillet 2018
	Nomination Comité de Course	31 Juillet 2018
	Nomination Comité de Jauge	31 Juillet 2018
	Nomination Jury International	31 Juillet 2018
	Départ Étape 1	12 Janvier 2019 à 13:00h locale
	Départ Étape 2	9 Mars 2019
<b>BRIEFINGS &amp; OBLIGATIONS</b>	Présence des équipages et bateaux à Barcelone	22 Décembre 2018 à 12:00h
	Briefing Accueil Direction de Course	22 Décembre 2018 à 15:00h
	Célébration Solidaire Barcelona World Race	22 Décembre 2018 à 18:00h
	Briefing Sécurité	23 Décembre 2018 à 10:00h
	Conférence de Presse	10 Janvier 2019 2018 à 12:00h
	Réception et Dîner	10 Janvier 2019 2018 à 20:00h
	Briefing Départ	11 Janvier 2019 2018 à 10:00h
	Remise des Prix	Mai 2019
<b>BATEAUX</b>	Amarrage gratuit au ponton BWR	16 Décembre 2018
	Amarrage obligatoire au ponton BWR	22 Décembre 2018
	Contrôles Sécurité	17-20 Déc - 27-29 Déc - 7-10 Jan
	Police Assurance	1 <sup>er</sup> Décembre 2018
	Certificat de Jauge IMOCA	1 <sup>er</sup> Décembre 2018
<b>DOCUMENTS COURSE</b>	Avis de Course	12 Janvier 2018
	Instructions de Course	Juillet 2018
<b>INSCRIPTIONS</b>	Dossiers d'Inscription <a href="#">et frais administratifs</a>	30 Septembre 2018
	Caution Pré-inscription	30 Septembre 2018
	Caution Inscription (solde)	1 <sup>er</sup> Novembre 2018
	Qualifications (navigation)	15 Octobre 2018
<b>COMMUNICATION</b>	Eléments graphiques logo BWR	15 Février 2018
	Images et matériel publicité	Avant le 30 Septembre 2018

AVIS DE COURSE 29